

Dossier



L'évolution des coûts de l'énergie et ses conséquences pour les ménages

Le contexte de crise économique dans lequel nous évoluons depuis quelques années s'accompagne d'une hausse des coûts de l'énergie qui ne peut être sans incidence sur le pouvoir d'achat des ménages. Cette évolution a eu un impact négatif très important pour les ménages les plus vulnérables au plan socioéconomique. Les données publiées par les régulateurs du marché de l'énergie semblent montrer que certains ménages éprouvent de plus en plus de difficultés à payer leurs factures d'énergie. Le contexte de crise économique doublé d'une hausse du prix de l'énergie est susceptible d'expliquer ces difficultés éprouvées par les ménages et la naissance d'un phénomène que l'on peut qualifier de « pauvreté énergétique ».

Alors que l'indice des prix à la consommation (IPC) permet de calculer l'inflation sur la base de l'ensemble des biens et services consommés par les ménages belges, les indices calculés pour l'eau, le gaz et l'électricité mesurent l'inflation spécifique à ces biens. L'évolution de ces indices dépend bien entendu de l'évolution du prix des biens qui les composent mais également de l'importance relative de chaque bien dans la consommation des ménages. Par exemple, l'indice pour le gaz dépend du prix des différents types de gaz consommés par les ménages : gaz naturel, butane et propane. Dans la mesure où ces deux dernières catégories sont relativement moins consommées par les ména-

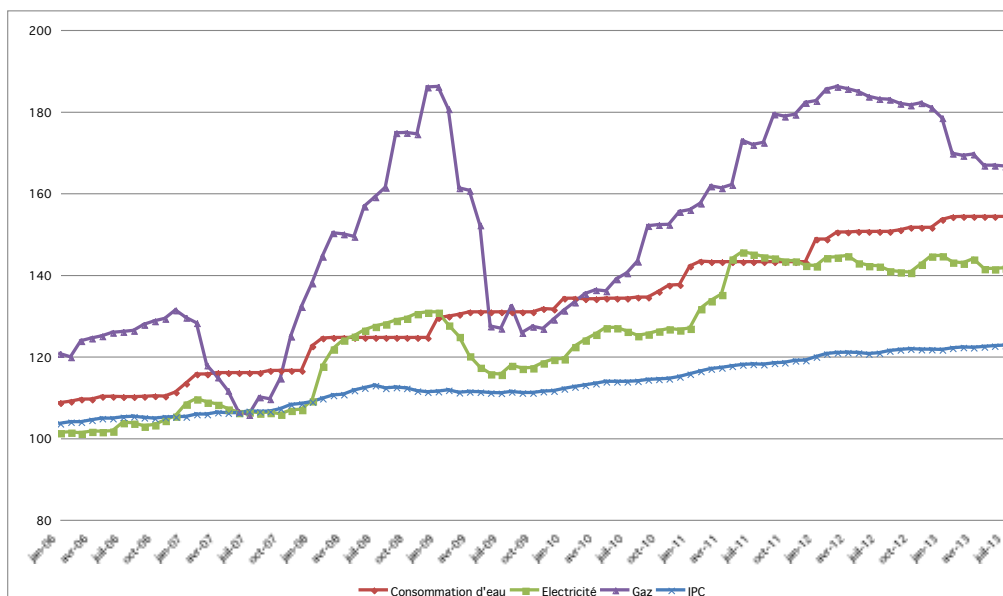
ges, elles pèsent moins dans l'évolution de l'indice général calculé pour le gaz.

Le graphique 1 montre l'évolution des indices des prix calculés pour la consommation d'eau, de gaz et d'électricité entre 2006 et 2013. Ces trois indices permettent de tenir compte de l'impact exercé par les prix de ces trois catégories de biens sur le coût de la vie et interviennent dans la construction de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le contexte économique: une augmentation des prix de l'énergie

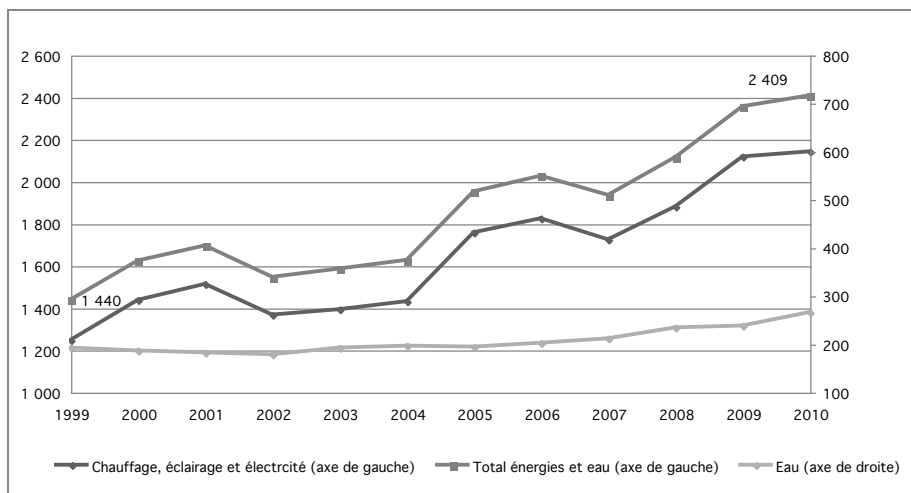
Entre le début de l'année 2006 et fin juillet 2013, le prix du gaz a connu une inflation de l'ordre de 38,1 % alors qu'elle était de 39,7 % pour l'électricité. Le coût de la consommation d'eau a quant à lui augmenté de 42 %. L'inflation connue par les produits énergétiques est largement supérieure à celle de l'ensemble des produits étant donné que l'IPC n'a augmenté que de 18,5 % sur la période considérée. Il est d'ailleurs intéressant de comparer les évolutions propres aux énergies à celles mesurées pour d'autres catégories de biens. Par exemple, sur la période considérée, l'inflation était respectivement de 16 % pour le poste « transport » et 12,6 % pour le poste « loisirs et culture ». Le coût de certains postes du budget des ménages a par contre diminué. C'est le cas des

Graph. 1: Évolution des indices des prix de l'eau, du gaz, de l'électricité et de l'IPC entre 2006 et 2013



Source: graphique OCE sur données SPF-Économie.

Graph. 2: Dépenses moyennes pour la totalité des ménages en Région wallonne (par an en euros)



Source: Enquête sur le budget des ménages, 2010.

dépenses en communication (téléphone, Internet, GSM, etc.) dont l'inflation s'élevait à -6,45 % entre début 2006 et fin juillet 2013.

Le graphique 2 atteste que les dépenses des ménages en énergie ont eu tendance à augmenter en Région wallonne. Fin 2010 (dernières données disponibles), le total de la consommation des ménages pour l'énergie et l'eau s'élevait à 2 409 euros pour la Région wallonne. Les dépenses liées à l'eau ont augmenté de 38,4 % depuis 1999 alors que les dépenses liées au chauffage, à l'éclairage et à l'électricité ont progressé de 71,8 %. Des conclusions similaires ressortent de l'analyse de la situation propre aux deux autres régions. Il faut toutefois relativiser l'importance des montants repris dans le graphique 2. La somme de 2 409 euros n'est pas extravagante lorsqu'elle est comparée à celle d'autres postes du budget des ménages. En 2010, les ménages wallons ont en moyenne dépensé 3 707 euros en voyages, 1 684 euros pour la culture et les loisirs et 1 727 euros dans l'Horeca.

La Belgique comparée aux pays voisins

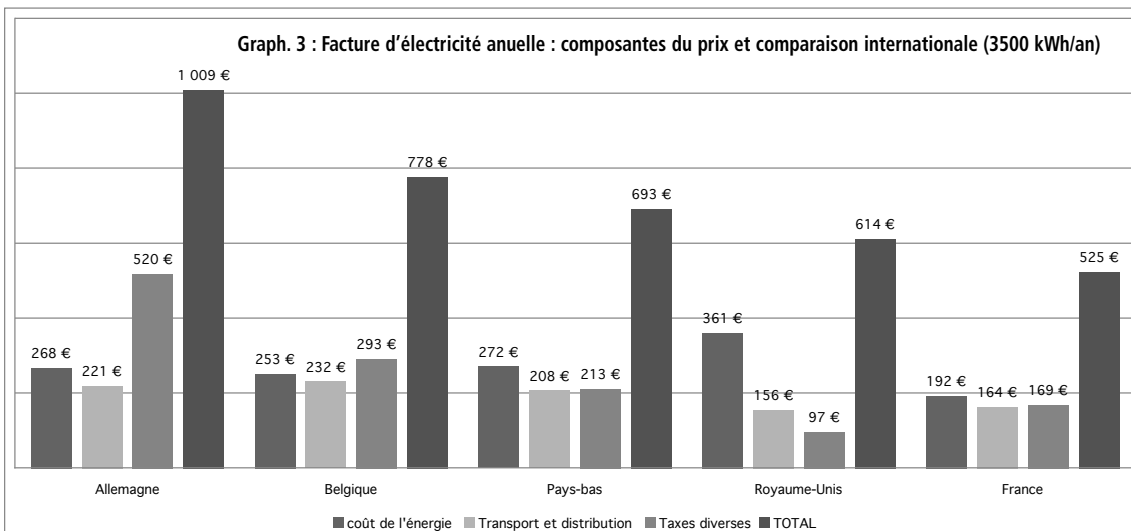
Face à ces évolutions, différentes questions se posent. Les produits énergétiques sont-ils plus chers en Belgique qu'à l'étranger? Comment expli-

quer l'évolution du prix des biens énergétiques? Le graphique 3 permet de comparer le coût de l'électricité facturée aux ménages belges avec la situation propre à quatre pays voisins et ce, en partant de l'hypothèse d'une facture portant sur une consommation de 3 500 kWh/an (ce qui est proche de la consommation moyenne des ménages des pays considérés). Pour un tel niveau de consommation, la facture moyenne belge s'élève à 778 euros par an. Parmi les cinq pays repris dans le graphique 3, la Belgique se place en seconde position. Avec une facture moyenne annuelle de 1 009 euros par an, l'Allemagne est le seul pays présentant une facture plus élevée que celle de la Belgique. Comparée à celle des ménages français qui bénéficient d'une énergie nucléaire bon marché, la facture d'électricité moyenne supportée par le Belge est près de 50 % plus importante.

Il est également intéressant de comparer ces cinq pays à partir des composantes du coût de l'électricité. Si l'on s'intéresse à la composante « coût de l'énergie », la Belgique figure en seconde position des pays les moins chers juste après la France. Par contre, en ce qui concerne les coûts liés au « transport et à la distribution », la Belgique est dans la plus mauvaise position alors qu'elle se trouve en avant-dernière position en ce qui concerne les « taxes diverses ». Nous devons donc conclure que le coût de l'électricité supérieur en Belgique est surtout dû aux taxes et aux coûts liés au réseau. L'Institut Itinera (thinkthank indépendant qui préconise des solutions pour combiner croissance économique et protection sociale) a également montré que 75 % de l'évolution du prix de l'électricité que la Belgique a connue au cours de ces dernières années s'explique par des impôts et des coûts de distribution¹.

1 Voir une analyse d'Itinera Institute du 27/12/2012.

Graph. 3 : Facture d'électricité annuelle : composantes du prix et comparaison internationale (3500 kWh/an)



Source: Creg.

Tableau 1 - dépenses moyennes pour les ménages par ménage (par an en euros)

	Belgique	Rég. de Bxl-Capitale	Rég. flamande
Eau	251 EUR	220 EUR	249 EUR
Évolution 1999 - 2010	76,7 %	37,2 %	126,8 %
Chauffage, éclairage et/ou électricité	1 952 EUR	1 391 EUR	1 953 EUR
Évolution 1999 - 2010	64,4 %	41,4 %	63,7 %
Dépenses totales énergie et eau	2 204 EUR	1 610 EUR	2 202 EUR
Évolution 1999 - 2010	65,7 %	40,8 %	68,9 %

Source : EBM (2010).

Quels sont les ménages les plus touchés par cette évolution ?

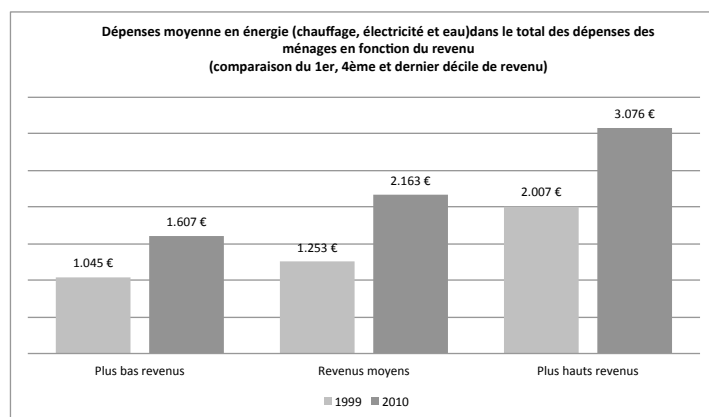
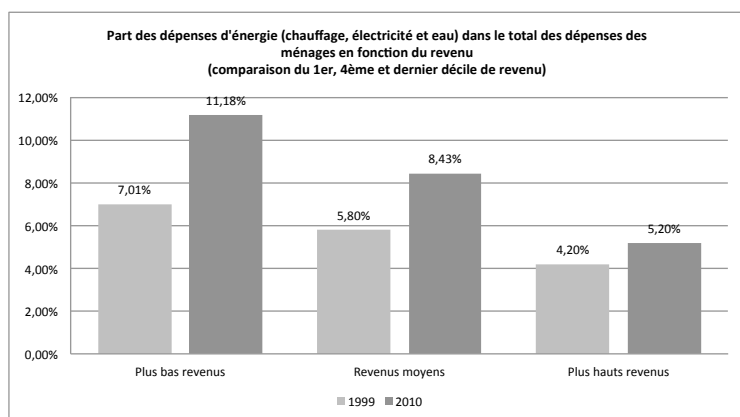
Certains ménages sont-ils plus touchés par ces évolutions du coût de l'énergie ? Qu'observe-t-on au niveau régional ? Le tableau 1 montre que la hausse des dépenses totales d'énergie a été sensiblement identique en Flandre et en Wallonie et légèrement inférieure à Bruxelles. Les dépenses des ménages en eau sont proches dans les trois régions du pays. En ce qui concerne le chauffage, l'éclairage et l'électricité, les montants dépensés par les ménages bruxellois sont inférieurs à la moyenne nationale. Par rapport aux deux autres régions du pays, l'habitat bruxellois est surtout composé d'appartements. Cette caractéristique est susceptible d'expliquer les plus faibles dépenses en chauffage, éclairage et électricité observées au sein de cette région.

Tous les ménages étant consommateurs d'énergie, ils ont tous été affectés par ces évolutions à la hausse des coûts de l'énergie. Cependant, il va de soi que les ménages dépensant une part plus importante de leurs revenus en énergie ont été plus négativement touchés. En 2010, 7,11 % des dépenses totales de consommation des ménages wallons étaient affectés à des dépenses d'énergie contre 6,13 % pour les ménages flamands et

5,07 % pour les Bruxellois. Les ménages wallons ont donc été plus négativement touchés par l'évolution des prix de l'énergie que ceux des autres régions.

Des différences encore plus fortes s'observent lorsque nous comparons la situation des ménages wallons en fonction de l'importance de leurs revenus. Le graphique 4 (a et b) illustre que les ménages appartenant au premier décile des revenus (les 10 % des ménages ayant le plus faible revenu) ont en moyenne dépensé 1 607 euros en énergie au cours de l'année 2010 contre 3 076 euros pour les ménages du dixième décile de revenus (les 10 % des ménages ayant le plus haut revenu). En outre, les ménages les plus pauvres consacrent plus de 11 % de leurs dépenses en chauffage, en électricité et en eau contre 5,2 % pour les ménages les plus aisés et 8,43 % pour les ménages ayant un revenu moyen (entendu ici comme étant les ménages appartenant au 4e décile de revenus). À mesure que le revenu des ménages diminue, la consommation d'énergie diminue et, en même temps, elle grignote une part de plus en plus importante de leur budget. En outre, entre 1999 et 2010, la part du budget consacré à l'énergie a progressé très fortement pour les ménages situés au bas de l'échelle des revenus.

Graph. 4 - Dépenses d'énergie des ménages en fonction de l'importance du revenu (comparaison de la situation du premier, quatrième et dernier décile de revenus)



- 2 Vincent Bodart & Jean Hindriks, «Les inégalités d'inflation selon l'âge et le revenu», *Discussion Papers (IRES - Institut de recherches économiques et sociales) 102*, Université catholique de Louvain, 2013.
- 3 *Système s'emboîtant sur le compteur d'électricité ou de gaz et conditionnant l'accès à l'énergie à un prépaiement à l'aide de cartes rechargeables. Une fois le compteur rechargé, le client peut consommer de l'électricité ou du gaz à concurrence du montant rechargé. Ce dispositif est censé aider les clients à mieux maîtriser leur facture d'énergie.*

Nous nous sommes centrés ici sur les prix de l'eau, du gaz et de l'électricité. Toutefois, la hausse du coût de l'énergie a également eu un impact sur les prix du carburant et, de manière générale, des transports. Entre 1999 et 2010, le coût du poste « services de transport » est passé de 472 euros à 828 euros pour les ménages wallons, soit une augmentation de 75,4 %. Sur la même période, le coût du poste « dépenses d'utilisation de véhicules » (dont frais de carburant) a augmenté de 29,4 % pour atteindre 3.065 euros en 2010. Bien que non considérées dans cet article, ces évolutions peuvent avoir un impact négatif sur la mobilité des ménages les plus pauvres. Or, cette mobilité constitue souvent une condition d'accès à l'emploi.

Les résultats qui précèdent sont à mettre en lien avec une étude de l'IRES² qui montre qu'entre 2001 et 2011 l'inflation cumulée s'est élevée à 27,3 % et que plus d'un quart de cette inflation résulte de l'évolution du coût des « dépenses d'habitation » (qui regroupent les dépenses de chauffage, d'électricité et d'eau). En outre, l'inflation subie par le premier décile de revenus s'est élevée à 31,8 % et près des deux tiers de cette inflation résultent de l'évolution des « dépenses d'habitation ». Ce résultat montre que la hausse des prix de l'énergie a eu un impact très significatif sur le pouvoir d'achat des ménages à faibles revenus.

> 722

Romain Duvivier,
économiste à l'Observatoire du crédit
et de l'endettement

Dossier



Des difficultés accrues à payer les factures d'énergie

La hausse du prix de l'énergie a des conséquences sur le budget des ménages et, sans aucun doute, a exercé un impact très important sur le pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres. Nous pouvons mesurer l'importance de ces évolutions en nous référant aux données collectées par les régulateurs, concernant la mise en œuvre des mesures destinées à protéger le consommateur.

- 4 *Système associé au compteur d'électricité qui limite le wattage disponible simultanément. Ce système a pour but de limiter la consommation d'électricité et ainsi d'éviter les difficultés financières pouvant découler d'une consommation d'énergie trop importante. Il est installé automatiquement chez les consommateurs accusant durant une période déterminée un arriéré lié à des consommations d'électricité ou de gaz afin de leur garantir un approvisionnement indépendamment de cet arriéré.*

En 2005, les marchés du gaz et de l'électricité ont été libéralisés. Une série de mesures destinées à protéger le consommateur ont alors été mises en place. Ces mesures poursuivent différents buts: limiter les dérapages en matière de surendettement, éviter autant que possible les coupures de distribution en cas de défaillance de paiement, offrir des tarifs préférentiels aux consommateurs ayant de faibles revenus, etc. Chaque Région a défini l'ensemble des mesures qui correspondaient le mieux à ses priorités: procédures de recouvre-

ment obligatoires à suivre en cas de défaut de paiement, octroi de plans de paiement et de tarifs sociaux, pose de compteurs à budget³ (CàB) ou d'un limiteur de puissance⁴ (LdP), etc.

Les statistiques liées à l'application de ces mesures sociales nous renseignent sur l'état de précarité des consommateurs ainsi que sur les difficultés qu'ils éprouvent à faire face à leurs obligations en matière de dettes d'énergie. Dans cet article, nous avons privilégié les statistiques portant sur l'électricité à celles du gaz car tous les ménages ne sont pas